



Autorite parentale/abandon de famille

Par **membre12**, le **06/10/2009** à **19:38**

Bonjour,

suite à un divorce j'ai fait une demande d'autorité parentale exclusive qui est en cours mais mon problème est que le tribunal m'a envoyé un ordre à citer pour que mon ex mari soit présent mais la seule adresse que j'avais de lui (qui figure sur le jugement de divorce) selon l'huissier n'existe pas et m'informe qu'il ne peut donc pas me délivrer le document attendu et que ma requête sera refusée d'office. pouvez vous m'aidez ?? de plus comment déposer plainte pour abandon de famille pour non versement de pension alimentaire si je n'ai pas l'adresse de mon ex mari. merci de votre aide